



Dossier 3000-A000-24

Le 21 mai 2004

Destinataires : Toutes les sociétés pétrolières et gazières relevant de la compétence de l'Office national de l'énergie et les autres parties intéressées

Gestion de la sécurité des pipelines

Madame,
Monsieur,

Les événements du 11 septembre 2001, conjugués aux actes de terrorisme commis partout dans le monde et aux récentes menaces dirigées contre le Canada, ont incité le gouvernement du Canada et l'Office national de l'énergie (l'Office) à adopter une approche à la fois prudente et expéditive à l'égard de la sécurité de l'infrastructure énergétique du Canada.

Le 6 mai 2004, la *Loi sur la sécurité publique* (projet de loi C-7) a reçu la sanction royale. Une fois édictée, cette loi modifiera la *Loi sur l'Office national de l'énergie* de manière à inclure expressément la « sécurité » parmi les attributions de l'Office et à fournir à l'Office une base législative sans équivoque concernant la réglementation de la sécurité de l'infrastructure énergétique qui relève de sa compétence.

Dans les 12 mois à venir, l'Office compte effectuer des évaluations de la gestion de la sécurité des pipelines (ÉGSP) chez toutes les sociétés du Groupe 1 et deux sociétés du Groupe 2, pour mieux comprendre comment les sociétés réglementées gèrent la sécurité de leurs installations pipelinières, pour recueillir des données de référence sur l'état actuel des programmes de gestion de la sécurité et pour aider l'Office à concevoir et mettre en oeuvre de futurs règlements, notes d'orientation et initiatives concernant la gestion de la sécurité. Les renseignements qui seront fournis à l'Office demeureront confidentiels, conformément aux dispositions des articles 16 et 17 de la *Loi sur l'accès à l'information*.

Les ÉGSP insisteront sur les systèmes de gestion des sociétés dans la mesure où ils concernent la sécurité de leur exploitation. De cette façon, les sociétés réglementées conserveront la souplesse nécessaire pour décider des moyens à prendre pour gérer la sécurité de manière à répondre aux buts de l'Office. L'équipe d'évaluation de l'Office vérifiera l'applicabilité, l'efficacité et la mise en oeuvre des programmes au cours de visites sur place dans des sociétés choisies.

.../2

Des membres du personnel de l'Office communiqueront avec les sociétés choisies dans les mois à venir pour déterminer le calendrier des ÉGSP. Si vous avez des questions en la matière, je vous invite à appeler Leo Jansen, au (403) 299-2777, ou Jamie Kereliuk, au (403) 299-2793.

Veillez agréer, Madame ou Monsieur, mes salutations distinguées.

Le secrétaire,

A handwritten signature in black ink, appearing to read 'Mantha', with a long horizontal line extending to the right.

Michel L. Mantha